

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/12/2024 - 27100 - 2023 B 02936 - 952 470 391 - 4MG SERVICES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01052023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	27 100	GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre						
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case						

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

PONTOISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
4 MG SERVICES 38 RUE D ERMONT 95210 SAINT GRATIEN	38 RUE D ERMONT 95210 SAINT GRATIEN
SIRET 95247039100014	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées VTC Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	5 411	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

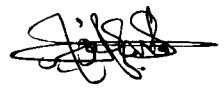
(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	
Si oui, indication du logiciel utilisé	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet M & V IMCO 58 BD VOLTAIRE 92600 ASNIERES SUR SEINE Tél : 0175847670	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 24052024 Lieu : Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M MANSOUR VICTOR



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise 4 MG SERVICES										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 38 RUE D ERMONT 95210 SAINT GRATIEN															
SIREN 9 5 2 4 7 0 3 9 1															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 8										Durée de l'exercice précédent* 0					
										Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014	1 151	016	194		956					
	Immobilitisations corporelles *				028	8 482	030	474		8 009					
	Immobilitisations financières * (1)				040	1 300	042			1 300					
	Total I (5)				044	10 933	048	668		10 265					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052								
		Marchandises *		060			062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070								
		Autres* (3)		072		1 314	074			1 314					
	Valeurs mobilières de placement		080			082									
	Disponibilités		084		6 552	086			6 552						
	Charges constatées d'avance*		092			094									
Total II				096	7 866	098			7 866						
Total général (I + II)					110	18 799	112	668		18 131					
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120	500					
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126						
	Réserves réglementées*								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)								132						
	Report à nouveau								134						
	Résultat de l'exercice								136	5 411					
	Subventions d'investissement								137						
	Provisions réglementées								140						
	Total I								142	5 911					
Total II								154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)								172	12 220					
Produits constatés d'avance								174							
Total III								176	12 220						
Total général (I + II + III)										180	18 131				
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	10 933								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4 MG SERVICES

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
[3] [1] [1] [2] [2] [0] [2] [3]

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	29 162
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	29 163
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)			242	12 683
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	4 850
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 550
	Dotations aux amortissements*				254	668
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	23 752

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	280		Charges financières	(V)	294
Produits exceptionnels	(IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)			dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300
			dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
Impôts sur les bénéfices*	(VII)					306

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

						310	5 411
--	--	--	--	--	--	-----	-------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

5 411

314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles*				322		
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345			344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Créanc report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
	Dont divers			Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648	
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col.1
Déficit col.2

352

5 411

354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col.1
Déficit col.2

370

5 411

372

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : 4 MG SERVICES

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412	1 151	414		416	1 151				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	8 000	464		466	8 000				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	482	474		476	482				
Immobilisations financières		480		482	1 300	484		486	1 300				
TOTAL		490		492	10 933	494		496	10 933				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502	194	504		506	194		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	403	554		556	403		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	71	564		566	71		
TOTAL		570		572	668	574		576	668		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme*	Long terme			
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧	
①	②	③	④	⑤					
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 4 MG SERVICES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 4 MG SERVICES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01052023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		18	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 5 2 4 7 0 3 9 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4 MG SERVICES

ADRESSE (voie) 38 RUE D ERMONT

CODE POSTAL 95210

VILLE SAINT GRATIEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays	Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune	Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

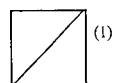
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 9 5 2 4 7 0 3 9 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4 MG SERVICES

ADRESSE (voie) 38 RUE D ERMONT

CODE POSTAL 95210

VILLE SAINT GRATIEN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Balance GénéraleExercice du 01/05/2023 au 31/12/2023
(Période au 31/12/2023)

brouillard

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE DEB.	SOLDE CRED.	SOLDE N-1
10130000	CAPITAL SAV		500.00		500.00	
	Total classe 10		500.00		500.00	
	Total classe 1		500.00		500.00	
	Total des soldes				500.00	
20110000	Frais de Constitution	1 150.61		1 150.61		
	Total classe 20	1 150.61		1 150.61		
21820000	matériels de Transports	8 000.00		8 000.00		
21830000	Mat; de Bureau & Informatiques	482.49		482.49		
	Total classe 21	8 482.49		8 482.49		
27500000	GARANTIE	1 300.00		1 300.00		
	Total classe 27	1 300.00		1 300.00		
28011000	Amort Frais de Constitution		194.40		194.40	
28182000	Amort Mat de Transports		403.29		403.29	
28183000	Amort Mat de Bur & Info		70.50		70.50	
	Total classe 28		668.19		668.19	
	Total classe 2	10 933.10	668.19	10 264.91		
	Total des soldes			10 933.10	668.19	
40100000	divers fournisseurs	22 411.81	22 411.81			
	Total classe 40	22 411.81	22 411.81			
41100000	divers clients	32 078.33	32 078.33			
	Total classe 41	32 078.33	32 078.33			
44562000	TVA à 20 % sur/Immo	1 927.00	1 927.00			
44566100	TVA Déd à 20 % B&S	1 803.07	1 803.07			
44567000	TVA crédit à reporter	814.00		814.00		
44572000	TVA Collect à 10 %	2 916.21	2 916.21			
	Total classe 44	7 460.28	6 646.28	814.00		
45615100	Aé Unique	500.00		500.00		
	Total classe 45	500.00		500.00		
46700000	Autres Cptes Crédit /Débit	10 980.06	23 200.00		12 219.94	
	Total classe 46	10 980.06	23 200.00		12 219.94	
	Total classe 4	73 430.48	84 336.42		10 905.94	
	Total des soldes			1 314.00	12 219.94	
51200000	Banque 1	17 236.40	10 684.39	6 552.01		
	Total classe 51	17 236.40	10 684.39	6 552.01		
	Total classe 5	17 236.40	10 684.39	6 552.01		
	Total des soldes			6 552.01		

Balance GénéraleExercice du 01/05/2023 au 31/12/2023
(Période au 31/12/2023)

brouillard

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE DEB.	SOLDE CRED.	SOLDE N-1
	COMPTES DE BILAN	101 599.98	96 189.00	5 410.98		
61350000	Loc Mobilières	7 469.38		7 469.38		
	Total classe 613	7 469.38		7 469.38		
61500000	Ent & Rép	226.00		226.00		
	Total classe 615	226.00		226.00		
61600000	Ass Multi	1 016.88		1 016.88		
	Total classe 616	1 016.88		1 016.88		
61810000	Documentations Gles	1 000.00		1 000.00		
	Total classe 618	1 000.00		1 000.00		
	Total classe 61	9 712.26		9 712.26		
62260000	Honoraires	693.00		693.00		
	Total classe 622	693.00		693.00		
62510000	Dépl & Voyages	1 960.64		1 960.64		
	Total classe 625	1 960.64		1 960.64		
62700000	Sces Bancaires	319.31	1.74	317.57		
	Total classe 627	319.31	1.74	317.57		
	Total classe 62	2 972.95	1.74	2 971.21		
63130000	Formation Continue	4 850.00		4 850.00		
	Total classe 631	4 850.00		4 850.00		
	Total classe 63	4 850.00		4 850.00		
64520000	Cot aux Mutuelles	1 400.00		1 400.00		
	Total classe 645	1 400.00		1 400.00		
64600000	Cot Sles Exploitant	4 150.00		4 150.00		
	Total classe 646	4 150.00		4 150.00		
	Total classe 64	5 550.00		5 550.00		
68112000	Dot aux Amort Corpo	668.19		668.19		
	Total classe 681	668.19		668.19		
	Total classe 68	668.19		668.19		
	Total classe 6	23 753.40	1.74	23 751.66		
	Total des soldes			23 751.66		
70600000	Vtes Prest Sces à 10 %		29 162.12		29 162.12	
	Total classe 706		29 162.12		29 162.12	

Dossier : VTC124

4 MG SERVICES
38 RUE D ERMONT

Page : 3

95210 SAINT GRATIEN

Balance Générale

Exercice du 01/05/2023 au 31/12/2023
(Période au 31/12/2023)

brouillard

COMPTE	INTITULE	DEBIT	CREDIT	SOLDE DEB.	SOLDE CRED.	SOLDE N-1
	Total classe 70		29 162.12		29 162.12	
75800000	Pdts Div Gestion		0.52		0.52	
	Total classe 758		0.52		0.52	
	Total classe 75		0.52		0.52	
	Total classe 7		29 162.64		29 162.64	
	Total des soldes				29 162.64	
	COMPTES DE RESULTAT	23 753.40	29 164.38		5 410.98	
	TOTAL GENERAL	125 353.38	125 353.38	42 550.77	42 550.77	

SARL 4MG SERVICES

Société A Responsabilité Limitée à associé Unique
Siège social 38 Rue d'Ermont
95210 – Saint - Gratien
R.C.S. Pontoise 952 470 391 Code APE 4932Z

TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE A SAINT-GRATIEN DU 16 Juin 2024 A 19 HEURES

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance que la convocation à l'assemblée, les rapports sur la gestion et les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, les comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe légale) et le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ont bien été reçus par tous les associés quinze jours au moins avant l'assemblée.

L'assemblée générale donne également acte à la gérance que la mise à la disposition des associés des documents prévus par la loi pendant les quinze jours précédent l'assemblée (inventaire, comptes,) a bien été respectée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 en report à nouveau créditeur pour une somme de 4 599.33 Euros

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'il a été distribué 0 Euro durant les deux exercices antérieurs.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, déclare approuver chacune des conventions qui y sont mentionnées, et cela successivement dans les conditions prévues par la loi.

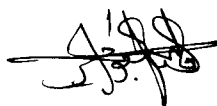
CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, et comme conséquence des résolutions qui précèdent, approuve les actes de gestion accomplis par le gérant au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 dont le compte-rendu lui a été fait, et donne quitus au gérant de son mandat pour ledit exercice.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

La Gérance



SARL 4MG SERVICES

Société A Responsabilité Limitée à associé Unique

Siège social 38 Rue d'Ermont

95210 – Saint - Gratien

R.C.S. Pontoise 952 470 391 Code APE 4932Z

=====

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE À SAINT-GRATIEN DU 16 Juin 2024 A 19 HEURES

L'an deux mil vingt et quatre,

Le 16 Juin,

A dix neuf heures.

L'associé unique de la société par actions simplifiée, SASU ADY DRIVER, a révisé au 38, Rue d'Ermont 93190 – SAINT-GRATIEN, en assemblée générale ordinaire annuelle suivant convocation faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MANSOUR Victor, président, associé unique

Total des parts représentées.....500 parts

Représentant l'intégralité du capital social.

Le président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 Décembre 2023,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions,
- Examen et approbations des comptes annuels dudit exercice, et affectation du résultat,
- Quitus au gérant,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux associés,
- Le rapport de gestion,
- Le rapport sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce,
- L'inventaire, les comptes annuels de l'exercice écoulé,
- Et le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de gestion, le rapport spécial, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés plus de quinze jours avant la date de l'assemblée et que pendant ce même délai de quinze jours avant l'assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition, ainsi les associés lui en donne acte.

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion et du rapport spécial et du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, et cette lecture faite, déclare la discussion ouverte.

Après un large débat, personne ne demandant plus la parole, Monsieur EL TANNIR Hadi, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance que la convocation à l'assemblée, les rapports sur la gestion et les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, les comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe légale) et le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ont bien été reçus par tous les associés quinze jours au moins avant l'assemblée, l'assemblée générale donne également acte à la gérance que la mise à la disposition des associés des documents prévus par la loi pendant les quinze jours précédant l'assemblée inventaire, comptes,) a bien été respectée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 en report à nouveau créditeur pour une somme de 4 599.33 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'il a été distribué 0 Euro en dividende pendant les deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 233-19 du code de commerce, déclare approuver chacune des conventions qui y sont mentionnées, et cela successivement dans les conditions prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, et comme conséquence des résolutions qui précèdent, approuve les actes de gestion accomplis par le gérant au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 dont le compte-rendu lui a été fait, et donne quitus au gérant de son mandat pour ledit exercice.

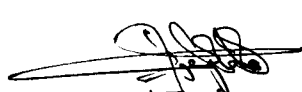
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par les associés

Mansour Victor



SARL 4MG SERVICES

Société A Responsabilité Limitée à associé Unique
Siège social 38 Rue d'Ermont
95210 – Saint - Gratien
R.C.S. Pontoise 952 470 391 Code APE 4932Z

=====

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE

(Exercice clos le 31 Décembre 2023)

En application de l'article 223-19 du code de commerce, doivent être soumises à l'approbation des associés toutes les conventions intervenues ou renouvelées au cours de l'exercice, directement ou par personne interposée, soit entre la société et l'un des gérants ou associés, soit entre la société et une autre société ayant des associés ou des gérants communs.

Les conventions de cette nature intervenues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé sont les suivantes :

Monsieur MANSOUR Victor a perçu aucune rémunération en sa qualité de gérant de la société.

Nous vous demanderons de bien vouloir adopter les conventions qui sont ainsi présentées et d'affecter le résultat de l'exercice.

Nous sommes maintenant à votre disposition pour répondre à toutes questions que vous voudrez bien nous poser et, nous vous prions de croire, chers Associés, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

La Gérance



SARL 4MG SERVICES

Société A Responsabilité Limitée à associé Unique
Siège social 38 Rue d'Ermont
95210 – Saint - Gratien
R.C.S. Pontoise 952 470 391 Code APE 4932Z

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE A SAINT-GRATIEN DU 16 Juin 2024**

Etant donné que la société est constituée d'un seul et unique associé l'assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires les résultats de l'activité devront être révisés et exposés par le seul associé d'une part, ainsi que l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, les résultats de cette activité, les progrès réalisés et les difficultés rencontrées, les perspectives d'avenir et, d'autre part, pour soumettre à son approbation les comptes annuels de cet exercice et l'affectation des résultats qui résultent de ces comptes.

Le présent rapport de même que les comptes annuels et tous autres documents s'y rapportant, ont été adressés et ont été mis à sa disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires afin qu'il puisse donner acte.

De l'examen des comptes de cet exercice, l'unique associé constate que le montant des produits d'exploitation s'élève à 29 162.64 Euros.

Le total des charges d'exploitation se monte à 23 751.66 Euros.

Conformément aux dispositions légales, nous vous confirmons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Bien que cet exercice a été marqué par les difficultés et la récession sur le marché européen voire mondial qui frappe tous les secteurs, notre créneau d'activité, la société a réalisé un chiffre d'affaire respectable et croissante.

A l'issue de la lecture du présent rapport, le gérant donnera lecture du rapport spécial établi sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce, conclues ou renouvelées au cours de l'exercice écoulé et s'invitera à statuer su ledit rapport.

Les résolutions qui lui sont présentées traduisent ces propositions et s'exprima affirmativement à donner son accord pour les affecter ou pour se donner quitus pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

La Gérance

